

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2090

6 octobre 2010

SOMMAIRE

Able Investments S.à r.l.	100274	Hike Securities S.A.	100307
Agence Immobilière Henri GOEDERT S.à r.l.	100305	ICCI, International Chemical and Cosmetic Investment Company	100317
Air Invest S.A.	100288	I C T C S.A.	100317
ALMATY I Luxembourg S. à r.l.	100305	Idea Fabrik	100317
Amura Capital	100276	Imacorp Business Centre S.A.	100318
Ancienne E.F.G.	100306	INBC Invest S.A.	100276
Archipolis S.A.	100306	Incentive Travel International S.à r.l. ...	100318
Atelier Engler S.à r.l.	100275	Intekbio S.A.	100318
Clavadel Finance S.A.	100305	J.B.S.A. S.A.	100274
Compagnie du Lac aux Lotus S.A. Holding		KCTG Holdings LP S.à r.l.	100291
.....	100315	LuxCo 45 S.à r.l.	100285
Compagnie du Lac aux Lotus S.A., S.P.F.		Luxlite Lamp S.à r.l.	100300
.....	100315	Management Co-operative Company S.à r.l.	100320
CPI Kildare S.à r.l.	100311	Mermaid Capital S.A.	100320
Delilah Holdings S.à r.l.	100280	Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.	100285
Delphi Technologies S.à r.l.	100278	Ollean Etudes Luxembourg S.A.	100320
DGS Promotions Immobilière s.à r.l. ...	100306	Probat Construction s.à r.l.	100284
Divinum S.A.	100307	Ravinic Sàrl	100285
Divinum S.A.	100307	Rock Investments S.A.	100275
Elco S.A.	100308	Siceno S.à r.l.	100312
Elco-Servitec S.A.	100308	Simon Ivanhoe II S.à r.l.	100280
Elite's Exclusive Collection	100307	Snack Royal S.à r.l.	100318
Eurobatitech Promotions S.à r.l.	100311	Société de Participations et d'Investissements Immobiliers S.à r.l.	100298
EWA Sàrl	100311	Société Générale de Participations Agro-Alimentaires S.A.	100300
Ferronav S.à r.l.	100306	Steve Sowamy Fine Art S.à r.l.	100278
Finilux s.à r.l.	100315	Tar Heel Trading International S.à r.l. ...	100292
Fiscalité, Comptabilité, Gestion s.à r.l. ...	100299	Wordbee S.A.	100305
Flagship Mortgage Finance S.A.	100311		
Flavio Luxembourg	100312		
Forum Funding Company S.à r.l.	100308		
H2A S.A.	100315		
Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l.	100315		

Able Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.975.

Il résulte d'un contrat de cession signé sous seing privé en date du 17 mai 2010 que Real Estate Investments International Corp., associé unique de la Société a cédé:

(1) 64.625 parts sociales à Baupost Private Investments A-1, L.L.C. ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

(2) 27.500 parts sociales à Baupost Private Investments B-1, L.L.C. ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

(3) 160.500 parts sociales à Baupost Private Investments C-1, L.L.C. ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

(4) 90.625 parts sociales à Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C. ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

(5) 77.875 parts sociales à HB Cayman Limited ayant son siège social Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman;

(6) 28.000 parts sociales à PB Cayman Limited ayant son siège social Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman;

(7) 26.500 parts sociales à YB Cayman Limited ayant son siège social Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman;

(8) 49.875 parts sociales à BVP-I Cayman V Limited ayant son siège social Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman;

(9) 25.250 parts sociales à BVP-III Cayman V Limited ayant son siège social Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman;

(10) 574.250 parts sociales à BVP-IV Cayman III Limited ayant son siège social Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et

(11) 125.000 parts sociales à Roynet Sarl ayant son siège social au 21, Allée Scheffer à Luxembourg (L-2520) et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B152463.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Able Investments S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010092874/36.

(100103100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 36.112.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue au siège de la société le 20 juillet 2010 que:

- La démission de Bonconseil S.A. du poste de commissaire aux comptes est acceptée
- La Société de Gestion Comptable S. à r.l. ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010112853/18.

(100127523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Rock Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 36.203.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement du 30 juin 2010 que:

- L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de son poste d'administrateur, et a nommé en son remplacement Monsieur Jean NAVEAUX né le 30/04/1943 à Villers-la-Loue (Belgique) demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010093113/17.

(100103093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Atelier Engler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldingen, 173, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 144.963.

—
Im Jahre zweitausendzehn, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Frau Monika ENGLER, Architektin, geboren in Zürich (Schweiz), am 20. Januar 1971, wohnhaft in L-5480 Wormeldingen, 173, rue Principale.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Atelier Engler S.à r.l.", mit Sitz in L-7244 Bereldange, 19, rue de la Paix, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 144.963), gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch dem amtierenden Notar, am 13. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 620 vom 20. März 2009.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

- Dass die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Atelier Engler S.à r.l." zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihr in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 2010 nach L-5480 Wormeldingen, 173, rue Principale zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 4 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldingen (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Monika ENGLER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2010. Relation GRE/2010/2785. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Référence de publication: 2010113502/37.

(100128988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

INBC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 143.977.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093339/11.

(100103515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Amura Capital, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.682.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the ninth of August.
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Carmelo MEDRANO ARANGUREN, of legal age, economist, married, of Spanish nationality, domiciled at Serrano 27, 28001 Madrid, Spain, holder of Spanish Identity Card number 5.272.999-L, in force,

here represented by Mrs Danielle CAVIGLIA, employee of Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., residing professionally at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 9 August 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company AMURA CAPITAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 November 2008, number 2764. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the share capital of the Company is fixed at two hundred and fiftyfour thousand six hundred and thirty-seven Euro (EUR 254,637.-), represented by two hundred and fifty-four thousand six hundred and thirty-seven (254,637) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's managers Mr Alexis KAMAROWSKY, Frederigo CANNIZZARO DI BELMONTINO and Jen-Marc DEBATY.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof, drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Carmelo MEDRANO ARANGUREN, majeur, économiste, marié, de nationalité espagnole, domicilié à Ser-rano 27, 28001 Madrid, détenteur de la carte d'identité espagnole numéro 5.272.999-L, valable;

ici représenté par Madame Danielle CAVIGLIA, employée de la société Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société AMURA CAPITAL S.à r.l., ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142.682 (la "Société"), a été constituée suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 novembre 2008, numéro 2764. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, le 3 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Que le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-quatre mille six cent trente-sept Euros (EUR 254.637,-) représenté par deux cent cinquante-quatre mille six cent trente-sept (254.637) parts sociales avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique est porteur de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter sa déclaration que toutes les dettes de la Société sont réglées et que le passif relatif à clôture de la liquidation est dûment approvisionné. Par ailleurs, il déclare que s'il existe des dettes de la Société encore inconnues à ce jour, il assume l'obligation irrévocable de payer de telles dettes; par conséquent toutes les dettes de la dite Société sont réglées;

Que l'actif net restant a été payé à l'Associé Unique;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société Messieurs Alexis KAMAROWSKY, Frederigo CANNIZZARO DI BELMONTINO and Jen-Marc DEBATY.

Que tous les livres de compte et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Tous les pouvoirs nécessaires sont donnés au porteur d'une expédition des présentes afin d'accomplir toutes les formalités de publication et d'enregistrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Lecture faite dans la langue du mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Caviglia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35715. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113520/97.

(100128874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Steve Sowamy Fine Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 117.531.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093453/10.

(100103560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Delphi Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.370.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth July.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Delphi Automotive LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Royal London House, 22/25 Finsbury Square, London, EC2A 1DX, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number OC348002 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal on 6 July 2010 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of Delphi Technologies S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 148.370, incorporated by deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 14 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2042 of 17 October 2010 (the "Company").

The proxyholder acting in the above capacity declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euros (€12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company, known or unknown on the date of the present deed without reserves and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

V. That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started on 1st January 2010 and ended as result of the dissolution of the Company at the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges (i) Delphi Automotive LLP, class A manager, and Mr Eric Magrini, as class B manager, for the due performance of their duties from 1st January 2010 to 30th June 2010 and (ii) Mr José Eduardo Goulart Alves, as class A manager, and Mr Marc Christopher Mc Guire, as class B managers of the Company, for the due performance of their duties from 30th June 2010 up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above capital increase are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Me Mariya Gadzhhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Delphi Automotive LLP, une limited liability partnership constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Royal London House, 22/25 Finsbury Square, London, EC2A 1DX, immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro OC348002 (l'«Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, le 6 juillet 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de Delphi Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.370, constituée suivant acte reçu par Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2042 du 17 octobre 2010 (la «Société»).

Le mandataire, agissant es qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (12.500 €) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute, connus ou inconnus à la date du présent acte sans réserves et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2010 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée (i) à Delphi Automotive LLP, en tant que gérant de class A et M. Eric Magrini, en tant que gérant de classe B, pour l'exécution de leur mandat du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010 et (ii) à M. Eduardo Alves Goulart, en tant que gérant de classe A, et M. Marc Christopher Mc Guire, en tant que gérant de classe B, pour l'exécution de leur mandat du 30 juin 2010 jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses:

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à approximativement mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Gadzhhalove, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2010. Relation: LAC/2010/34519. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113589/98.

(100128877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Simon Ivanhoe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.823.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 juin 2010, Simon Europe B.V. / S.à r.l. a cédé les 250 parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, qu'elle détenait dans la Société à Simon Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.694.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Simon Ivanhoe II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010093835/16.

(100103750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Delilah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.207.475,58.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.732.

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of June.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Corelli Nominees Limited a company incorporated in Jersey with its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE48PX, Channel Island and company number 103799 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Delphine Tempé, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 21 June 2010.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.732 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1772 page 85027 on 14 September 2009 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 2 September 2009 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2003 page 96113 on 14 October 2009 and on 10 September 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2136 page 102495 on 30 October 2009.

The share capital of the Company is currently set at twenty-two million one hundred ninety-nine thousand seven hundred six United States Dollars thirty-three cents (USD 22,199,706.33) represented by two billion two hundred nineteen million nine hundred seventy thousand six hundred thirty-three (2,219,970,633) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars and twenty-five cents (USD 7,769.25) in order to raise it from its current amount of twenty-two million one hundred ninety-nine thousand seven hundred six United States Dollars and thirty-three cents (USD 22,199,706.33) to twenty-two million two hundred seven thousand four hundred seventy-five United States Dollars fifty-eight cents (USD 22,207,475.58) by issuing (i) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C1 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (ii) one

hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C2 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (iii) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C3 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (iv) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C4 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); and (v) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C5 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778), (the “New Shares”);

b. Subscription and full payment by contribution in cash by the current Sole Shareholder of the Company of the New Shares;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of article 7.1 of the articles of association of the Company (“Share Capital”); and

d. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, holding the totality of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars and twenty-five cents (USD 7,769.25) in order to raise it from its current amount of twenty-two million one hundred ninety-nine thousand seven hundred six United States Dollars and thirty-three cents (USD 22,199,706.33) to twenty-two million two hundred seven thousand four hundred seventy-five United States Dollars fifty-eight cents (USD 22,207,475.58) by issuing (i) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C1 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (ii) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C2 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (iii) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C3 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (iv) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C4 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); and (v) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C5 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to all the (i) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C1 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (ii) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C2 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (iii) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C3 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); (iv) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C4 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778); and (v) one hundred fifty-five thousand three hundred eighty-five (155,385) new class C5 ordinary shares, having a nominal value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, together with a total share premium of two hundred sixty-four United States Dollars point seven seven eight cents (USD 264.778).

The person appearing declares that the New Shares have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount (including the payment of the total share premium) of nine thousand ninety-three United States Dollars and fourteen cents (USD 9,093.14), proof of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 7.1 of the Articles of the Company (“Share Capital”), so that it shall henceforth read as follows:

“The Company’s share capital is fixed at twenty-two million two hundred seven thousand four hundred seventy-five United States Dollars fifty-eight cents (USD 22,207,475.58) represented by two billion two hundred twenty million seven hundred forty-seven thousand five hundred fifty-eight (2,220,747,558) Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

a)	77,000,000	Class A Preference Shares
b)	200,002	Class B1 Preference Shares
c)	200,002	Class B2 Preference Shares
d)	200,002	Class B3 Preference Shares
e)	200,002	Class B4 Preference Shares
f)	199,992	Class B5 Preference Shares
g)	428,549,512	Class C1 Ordinary Shares
h)	428,549,512	Class C2 Ordinary Shares
i)	428,549,512	Class C3 Ordinary Shares
j)	428,549,512	Class C4 Ordinary Shares
k)	428,549,510	Class C5 Ordinary Shares

All with a par value of 0.01 USD (One USD cent) each”.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt- deux juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Corelli Nominees Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 103799, (l’ «Associé Unique»);

Ici représentée par Mme Delphine Tempé, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration établie le 21 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Qu’il est l’Associé Unique d’une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Delilah Holdings S.à r.l.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.732 et constituée suivant acte du notaire Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1772, page 85027, le 14 septembre 2009 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 2 septembre 2009 suivant acte du notaire Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz agissant en remplacement de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2003, page 96113, le 14 octobre 2009 et ont été modifiés le 10 septembre 2009 suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2136, page 102495, le 30 octobre 2009.

Le capital social de la Société s’élève actuellement à vingt deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 22.199.706,33) représenté par deux milliards deux cent dix-neuf millions neuf cent soixante-dix mille six cent trente-trois (2.219.970.633) parts sociales d’une valeur d’un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant sept mille sept cent soixante-neuf dollars américains vingt-cinq centimes (USD 7.769,25) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de vingt deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 22.199.706,33) pour atteindre la somme de vingt deux millions deux cent sept mille quatre cent soixante-quinze dollars américains cinquante-huit centimes (USD 22.207.475,58) par l'émission de (i) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (ii) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (iii) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (iv) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); et (v) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778), (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'actuel Associé Unique de la Société;

c) Subséquente modification du paragraphe 1 de l'article 7.1 des statuts de la Société («Capital Social»); et

d) Divers.

La partie comparante, détentrice de la totalité du capital social de la Société, représentée comme décrit ci-dessus, a immédiatement décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes par vote unanime:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la société d'un montant de sept mille sept cent soixante-neuf dollars américains vingt-cinq centimes (USD 7.769,25) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de vingt deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 22.199.706,33) pour atteindre la somme de vingt deux millions deux cent sept mille quatre cent soixante-quinze dollars américains cinquante-huit centimes (USD 22.207.475,58) par l'émission de (i) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (ii) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (iii) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (iv) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); et (v) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à toutes les (i) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C1, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (ii) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C2, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (iii) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C3, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); (iv) cent cinquante cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C4, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778); et (v) cent cinquante cinq mille

trois cent quatre-vingt-cinq (155.385) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C5, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de deux cent soixante quatre dollars américains sept cent soixante dix-huit cents (USD 264,778).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total (incluant la prime d'émission totale) de neuf mille quatre-vingt treize dollars américains quatorze cents (USD 9.093,14), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 7.1 des Statuts de la Société («Capital Social»), qui aura dès lors la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt deux millions deux cent sept mille quatre cent soixante-quinze dollars américains cinquante-huit centimes (USD 22.207.475,58) représenté par deux milliards deux cent vingt millions sept cent quarante-sept mille cinq cent cinquante huit (2.220.747.558) Parts Sociales, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

a)	77.000.000	Parts Sociales Préférentielles de Classe A
b)	200.002	Parts Sociales Préférentielles de Classe B1
c)	200.002	Parts Sociales Préférentielles de Classe B2
d)	200.002	Parts Sociales Préférentielles de Classe B3
e)	200.002	Parts Sociales Préférentielles de Classe B4
f)	199.992	Parts Sociales Préférentielles de Classe B5
g)	428.549.512	Parts Sociales Ordinaires de Classe C1
h)	428.549.512	Parts Sociales Ordinaires de Classe C2
i)	428.549.512	Parts Sociales Ordinaires de Classe C3
j)	428.549.512	Parts Sociales Ordinaires de Classe C4
k)	428.549.510	Parts Sociales Ordinaires de Classe C5

Toutes ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (United States Dollars USD) (USD 0,01).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 1.500.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. TEMPE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28337. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113587/254.

(100128940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Probat Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010108370/11.

(100121592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Ravinic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, Z.A.R.E. Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 96.501.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf dem Firmenregister.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 29. Juli 2010.
Martine WEINANDY
Notaire

Référence de publication: 2010108375/12.

(100121621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

**Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 45 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.929.

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of June.
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., a public company limited by shares (société anonyme) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 39.013,

here represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party above is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Luxco 45 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.929 (the Company).

II. That the entire share capital of the Company is duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company from "Luxco 45 S.à r.l." to "Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.";
2. Amendment and restatement of article 2 of the articles of association of the Company so as to reflect the change mentioned in point 1 of the agenda;
3. Acknowledgement of the resignation of the current management of the Company;
4. Approval of the appointment of the new management of the Company;
5. Decision to transfer the registered office of the Company from 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg to 19, rue du Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
6. Granting of special proxies; and
7. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Luxco 45 S.à r.l." to "Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 2 of the articles of association of the Company, which shall hence read as follows:

“ **Art. 2.** The company’s name is Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of TMF Corporate Services S.A., Mr. Carl Magnus Larsen and Mr. Andrew Brenner, as managers of the Company, with immediate effect, and to grant them discharge for the performance of their mandate until the date hereof, at the next annual general meeting of the Sole Shareholder resolving on the Company’s accounts for the financial year 2010.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with effect as of the date hereof, (i) Mrs. Brhan Elizabeth FISCHER, Executive Director, born on August 23, 1950 in Ethiopia, with professional address at 1585, Broadway, NY 10019, New York, United States of America, (ii) Mr. Frank Edward LAGERSTEDT, Executive Director, born on June 19, 1956, in New York, United States of America, with professional address at 750, Seventh Avenue, NY 10019, New York, United States of America, (iii) Mr. Fabrice FRERE, companies director, born on May 24 1973 in UCCLE, with professional address at 19 rue de Bitbourg, L-2015, Luxembourg, and (iv) Mr. Jorge IRAGORRI, Executive Director, born on December 16, 1977 in Cali-Valle, Colombia, with professional address at 1585 Broadway, Floor 04, New York, NY 10036, United States of America, as managers of the Company for an unlimited duration.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg to 19, rue du Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower any employee of Etude HELLINCKX to perform all formalities pertaining to the filing with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the changes resulting from the resolutions above.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Morgan Stanley Luxembourg Reinsurance S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.772,

ici représentée par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante ci-dessus est l’associé unique (l’Associé Unique) de Luxco 45 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce and des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.929 (le Société).

II. Que La totalité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l’ordre du jour, reproduits ci-après.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de changer la dénomination de la Société de "Luxco 45 S.à r.l." en "Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.";
2. Modification et reformulation de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement mentionné au point 1 de l'ordre du jour;
3. Prise d'acte de la démission de la gérance actuelle de la Société;
4. Approbation de la nomination de la nouvelle gérance de la Société;
5. Décision de transférer le siège social de la Société du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
6. Procurations spéciales accordées; et
7. Divers.

IV. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Luxco 45 S.à r.l." en "Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est Morgan Stanley Chaldene S.à r.l."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de TMF Corporate Services S.A., M. Carl Magnus Larsen et M. Andrew Brenner, en qualité de gérants de la Société, avec effet immédiat, et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes, à la prochaine assemblée générale annuelle de l'Associé Unique statuant sur les comptes annuels de la Société pour l'année 2010.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet à compter de la date des présentes, (i) Mme Brhan Elizabeth FISCHER, Executive Director, née le 23 août 1950 en Ethiopie, avec adresse professionnelle au 1585, Broadway, NY 10019, New York, Etats-Unis d'Amérique, (ii) M. Frank Edward LAGERSTEDT, Executive Director, né le 19 juin 1956 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 750, Seventh Avenue, NY 10019, New York, Etats-Unis d'Amérique, (iii) M. Fabrice FRERE, companies director, né le 24 mai 1973 à UCCLÉ, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-2015, Luxembourg, et (iv) M. Jorge IRAGORRI, Executive Director, né le 16 décembre 1977 à Cali-Valle, Colombie, avec adresse professionnelle à 1585 Broadway, Floor 04, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de l'Etude HELLINCKX afin d'accomplir toutes les formalités concernant le dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des modifications issues des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29646. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113690/151.

(100128993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Air Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.010.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Cédric Lescop, né le 12 avril 1978, à Auray, France, de nationalité française, demeurant 27, rue Milton, 75009 Paris;

2. Monsieur Maxime Bouchard, né le 21 mars 1977 à Paris, France, de nationalité française, demeurant 22, rue Camille Pelletan, 92300 Levallois-Perret;

tous dûment représentés par Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, données le 3 août 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Air Invest S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra également demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente et un mille (31.000.-) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions de la Société. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée générale des actionnaires.

7.1 L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

7.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

8.2 Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une copie d'un tel avis de convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à l'assemblée du conseil d'administration ou au cas où des résolutions circulaires telles que prévues dans ses Statuts sont passées.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme mandataire par écrit, soit par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion d'un conseil d'administration dûment convoqué.

8.3 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

8.4 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 9. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 10. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Réserve légale et allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 13. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 14. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 671 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. Dispositions finales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1. Monsieur Cédric Lescop, prénommé, a souscrit à 15.500 actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
2. Monsieur Maxime Bouchard, prénommé, a souscrit à 15.500 actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les actions ont été libérées en espèces à hauteur de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) pour le capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des commissaires est fixé à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - Monsieur Cédric Lescop, prénommé,
 - Monsieur Maxime Bouchard, prénommé, et
 - Monsieur Jérôme Franier, courtier aérien, né le 24 novembre 1980 à Paris, France, résidant au 8, rue Aristide BRUANT, 75018 PARIS.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., commissaire aux comptes, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société relatif à l'exercice social 2015.
5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mikolajayk, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 août 2010. Relation: EAC/2010/9673. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010113495/204.

(100129045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 avril 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010108658/11.

(100122317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Tar Heel Trading International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.008.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before Us Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

FAMILY DOLLAR, INC., a corporation formed under the laws of North Carolina, with registered office at CT Corporation System, 150 Fayetteville St., Raleigh, North Carolina 27601, USA, registered with Secretary of State of the State of North Carolina, under SOSID number 0442678,

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The name of this Company shall be: «Tar Heel Trading International S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law.

6.2 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners shall appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A or category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A or B managers, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A or B.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings is not mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not to be shareholder, in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on September 1st of each year and ends on August 31st of the following year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on August 31st, 2011.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, FAMILY DOLLAR, INC., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A managers:

- Mr. Kevin Boyanowski, Senior Vice President - Global Sourcing, Family Dollar Stores, Inc., born on December 23, 1963 in Harrisburg, Pennsylvania, USA, with professional domicile at 10401 Monroe Road; PO Box 1017; Charlotte, North Carolina 28201-1017 USA;

- Mr. David Styka, Divisional Vice President – Tax, Family Dollar, Inc., born on January 12, 1962 in Youngstown, Ohio, USA with professional domicile at 10401 Monroe Road; PO Box 1017; Charlotte, North Carolina 28201-1017 USA;

Category B managers:

- Mrs. Gwenaëlle Cousin, Team Leader - Client Administration Department, born on April 3, 1973 in Rennes, France with professional domicile at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Robert van 't Hoeft, Deputy Managing Director, born on January 13, 1958 in Schiedam, The Netherlands with professional domicile at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

FAMILY DOLLAR, INC., une société de capitaux de Caroline du Nord, ayant son siège social au CT Corporation System, 150 Fayetteville St., Raleigh, Caroline du Nord 27601, Etats-Unis, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Caroline du Nord, sous le numéro SOSID 0442678,

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles particulières qui s'appliquent à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Tar Heel Trading International S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégories A et B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut demander que les comptes intérimaires soient revus par un auditeur indépendant.

- Le paiement est effectuée une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas en menacés.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social – Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 août 2011.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, FAMILY DOLLAR, INC., prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- M. Kevin Boyanowski, Senior Vice President - Global Sourcing, Family Dollar Stores, Inc., né le 23 décembre 1963 à Harrisburg, Pennsylvanie, Etats-Unis ayant son domicile professionnel au 10401 Monroe Road; PO Box 1017; Charlotte, Caroline du Nord 28201-1017, Etats-Unis;

- M. David Styka, Divisional Vice President – Tax, Family Dollar, Inc., né le 12 janvier 1962 à Youngstown, Ohio, Etats-Unis ayant son domicile professionnel au 10401 Monroe Road; PO Box 1017; Charlotte, Caroline du Nord 28201-1017, Etats-Unis;

Gérants de catégorie B:

- Mrs. Gwenaëlle Cousin, Team Leader - Client Administration Department, née le 3 avril 1973 à Rennes, France ayant son domicile professionnel au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Robert van 't Hoeft, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas ayant son domicile professionnel au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/34633. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010113811/367.

(100129033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Société de Participations et d'Investissements Immobiliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 54, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 91.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, rue Henri Schnadt
Signature

Référence de publication: 2010112787/13.

(100126971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

FISCOGES s.à r.l., Fiscalité, Comptabilité, Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 61.071.

L'an deux mille dix le trente juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Philippe LAMBERT, fiscaliste, né à Liège, (Belgique), le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de

2) "SOPHIPAR S.A.", la société anonyme établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79217,

tous deux comparants ici représentés par Madame Camille BRACONNIER, employée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION s.à r.l.", en abrégé "FISCOGES s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61071, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 21 du 12 janvier 1998, et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Steinfort, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Grass date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Camille BRACONNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 août 2010. Relation GRE/2010/2751. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113631/41.

(100128840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Société Générale de Participations Agro-Alimentaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 28.972.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 septembre 2009

Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES SA

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010112788/16.

(100127105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Luxlite Lamp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 155.027.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Lamps Holding Company S.A., having its registered office in L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer, here represented by its managing director, Mr. Gilbert Jost, residing in L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, op der Haard.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LUXLITE LAMP S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Bascharage.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty five (125) share quotas of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are transferable between partners, however any share transfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of March 2011.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed par the sole partner, International Lamps Holding Company S.A., prenamed.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one Manager for an unlimited period:

Mr. Frank Klinkert, residing in L-3317 Bergem, 1, Fassburgergronn.

2) The address of the corporation is in L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

International Lamps Holding Company S.A., ayant son siège social à L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gilbert JOST, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, op der Haard.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou

de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Luxlite Lamps S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Bascharage.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalité des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier avril et se termine le 31 mars, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2011.

Art. 16. Chaque année, au trente et un mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, International Lamps Holding Company S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Frank Klinkert, demeurant L-3317 Bergem, 1, Fassburgergronn.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. JOST et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34047. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114310/254.

(100129725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Wordbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, rue Henri Schnadt
Signature

Référence de publication: 2010112790/13.

(100126977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Agence Immobilière Henri GOEDERT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010112795/11.

(100127846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

ALMATY I Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 141.074.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2010. Signature.

Référence de publication: 2010112797/11.

(100127607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Clavadel Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 60.099.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 août 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit CROMPVOETS, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo HEMELRAAD, avec adresse professionnelle au « 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg », est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016.
- Le siège social de la société est transféré au « 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg »

Il conviendra également de noter que l'adresse des administrateurs Marjoleine VAN OORT et Giovanni LA FORGIA est désormais « 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg »

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112988/19.

(100128595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Ancienne E.F.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 9.291.

Le bilan et le compte Pertes et Profits au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2010.

A. EFG

7, rue Christophe Plantin

L-2339 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010112799/15.

(100127493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Archipolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 35.887.

Le bilan et le compte Pertes et Profits au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112801/11.

(100127495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

DGS Promotions Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 136.601.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112818/9.

(100127577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Ferronav S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.812.

Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé de FERRONAV S.à.r.l.

En vertu d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, signé le 11 août 2010, Benchmark Advisors Limited, une société de droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social au Stuarts Legal Services, KY - Cayman Financial Center, Grand Cayman, enregistrée au Cayman Islands registry of companies sous le numéro 162533 a cédé toutes les parts sociales qu'elle détient dans la société FERRONAV S.à.r.l. à Monsieur JAFARIAN Abbas, né le 12/02/1967 à Téhéran - Iran, avec résidence au 21, Wellington Road, 53 Cavendish House, GB-NW8 9SQ Londres.

Par conséquent Monsieur JAFARIAN Abbas détient toutes les parts sociales de la société FERRONAV S.à.r.l.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010113021/19.

(100128195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Divinum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 16, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112819/10.

(100127503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Divinum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 16, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112820/10.

(100127506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Elite's Exclusive Collection, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.050.

Extrait Rectificatif Annule et Remplace le dépôt du 20/10/2009 Ref: L090160706.05

- transfert de siège social, avec effet au 26 septembre 2009, de Elite's Exclusive Collection du 39, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L -2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010112823/15.

(100127404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Hike Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 57.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 29 juin 2010

- Les mandats d'administrateur de Madame Jonella Francesca LIGRESTI, entrepreneuse, née le 23 mars 1967 à Milan (Italie), domiciliée au 25, Via Patroclo à 20151 Milan (Italie), de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur Alzette (L), demeurant au 19, rue des Champs à 3912 Mondercange (Luxembourg) et de Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat, né le 16 juillet 1955 à Esch-sur-Alzette (L), domicilié au 22, rue Marie-Adélaïde à 2128 Luxembourg (Luxembourg) sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société Triple A Consulting, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et domiciliée au 2, Millegassel à 2156 Luxembourg (Luxembourg) est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

HIKE SECURITIES S.A.

Référence de publication: 2010113055/19.

(100128127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Elco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 19.160.

Le bilan et le compte Pertes et Profits au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2010.

ELCO

7, rue Christophe Plantin

L-2339 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010112824/15.

(100127497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Elco-Servitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 25.321.

Le bilan et le compte Pertes et Profits au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2010.

ELCO SERVITEC

7, rue Christophe Plantin

L-2339 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010112825/15.

(100127499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Forum Funding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.663.

In the year two thousand and ten on the sixth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Forum European Realty Income III, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner, Forum European Realty Income III GP Limited, registered under number WK-179887,

here represented by Gael Toutain, private employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1731 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on August 5, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand- Duchy of Luxembourg under the name of "Forum Funding Company S.à r.l." (hereinafter, the Company), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145663, incorpo-

rated by a deed of the Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 17, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 880 of April 24, 2009 and whose bylaws have been last amended by a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, of June 17, 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company is managed by a board of managers divided into two (2) categories, respectively the “Category A Managers” and the “Category B Managers”.

III. The sole shareholder resolves to create an additional category C of managers.

IV. Pursuant to the above resolution, the article 12 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), divided into three (3) categories, respectively the “Category A Managers”, the “Category B Managers” and the “Category C Managers”. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.”

V. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Darren Ehlert, real estate manager, born on September 28, 1973 in Robinsdale, United States of America, having its professional address at 25 Nordenwall, 59065 Hamm, Germany, as new category C manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

VI. The sole shareholder resolves to acknowledge that further to the above appointment, the board of managers of the Company is therefore composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. Mark W. Pearson, company director, born in September 26, 1961 in Texas, United States of America, having his professional address at 117, Picadilly, London W1J 7JU, United Kingdom;

- Mr. Witsard Schaper, director, born on September 27, 1974 in The Hague, Netherlands, with professional address at 117 Piccadilly, London W1J 7JU, United Kingdom;

Category B Managers

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103336;

- Mr. Johan Dejans, company director, born on November 17, 1966 in Aarschot, Belgium, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category C Manager

- Mr. Darren Ehlert, real estate manager, born on September 28, 1973 in Robinsdale, United States of America, having its professional address at 25 Nordenwall, 59065 Hamm, Germany.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le six août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Forum European Realty Income III, L.P., un limited partnership établi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, représenté par son general partner, Forum European Realty Income III GP Limited, immatriculé sous le numéro WK-179887,

ici représenté par Gael Toutain employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d’une procuration donnée le 5 août 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Forum Funding Company S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145663, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 17 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 880 du 24 avril 2009, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger, susnommé, du 17 juin 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société est administrée par un conseil de gérance divisé en deux (2) catégories, respectivement les "Gérants de Catégories A" et les "Gérants de Catégories B".

III. L'associé unique décide de créer une catégorie C de gérants supplémentaire.

IV. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 12 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), divisé en trois (3) catégories, respectivement les "Gérants de Catégorie A", les "Gérants de Catégorie B" et les "Gérants de Catégorie C". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.»

V. L'associé unique décide de nommer Mr. Darren Ehlert, gestionnaire immobilier, né le 28 septembre 1973 à Robinsdale, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 25 Nordenwall, 59065 Hamm, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie C de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

VI. L'associé unique décide de reconnaître suite à la nomination ci-dessus, que le conseil de gérance de la Société est ainsi composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Mr. Mark W. Pearson, gérant, né le 26 septembre 1961 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 117, Picadilly, Londres W1J 7JU, Royaume-Uni;

- Mr. Witsard Schaper, gérant, né le 27 septembre 1974 à La Haye, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 117 Piccadilly, Londres W1J 7JU, Royaume-Uni;

Gérants de Catégorie B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336;

- Mr. Johan Dejans, gérant, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérant de Catégorie C:

- Mr. Darren Ehlert, gestionnaire immobilier, né le 28 septembre 1973 à Robinsdale, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 25 Nordenwall, 59065 Hamm, Allemagne.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille Euro (EUR 1.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte

Signé: Toutain, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2010. Relation: EAC/2010/9674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010113620/132.

(100129181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Eurobatitech Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 48.392.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112826/10.

(100127571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

EWA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 142.519.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112827/10.

(100127569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Flagship Mortgage Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.956.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010112828/13.

(100127593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

CPI Kildare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.774.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle, le numero d'immatriculation et le nom du registre de l'Associé:

CPI Capital Partners Europe, L.P.

601, Lexington Avenue

19th Floor

New York, NY 10022

Etats Unis d'Amerique

Numero d'immatriculation: LP 11071

No du registre: Registre de Commerce pour l'Angleterre

Luxembourg, le 16 août 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010113314/21.

(100127386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Flavio Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.437.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112829/11.

(100127765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Siceno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.015.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur CRAVATTE Philippe Louis, ingénieur industriel, né le 30 juillet 1968 à Liège (Belgique) et demeurant à B-4960 MALMEDY, rue Clément Scheuren, 13.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a comme objet des travaux d'ingénierie industrielle dans le domaine de l'utilisation et de la mise en œuvre de matériel spécialisé pour le forage et le carottage de puits de pétrole, la conception et le développement technique de ce matériel spécialisé, ainsi que la négociation, la représentation commerciale et la consultance dans ce domaine.

La société peut en outre également développer ses activités d'ingénierie industrielle dans tous autres types de matériel technique ou toutes autres nouvelles technologies.

La Société peut également s'intéresser par voie d'apport de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra aussi s'intéresser à la gestion immobilière pour son propre compte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «SICENO S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que des comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants et dans les limites prévues par la loi.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur CRAVATTE Philippe, susmentionné.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur CRAVATTE Philippe, susmentionné.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique prénommé.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9991 Weiswampach, Duarrefstroos, 2.

DONT ACTE, fait et passé à Heinerscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cravatte, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 août 2010. Relation: RED/2010/1150. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010114402/151.

(100129316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Finilux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 96.846.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112834/9.

(100127570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.809.

Les comptes annuels au 28 décembre 2009 pour la période du 10 avril 2009 au 28 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112843/11.

(100127463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

H2A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.938.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010112845/12.

(100127578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Compagnie du Lac aux Lotus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Compagnie du Lac aux Lotus S.A. Holding).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.764.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A. HOLDING, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 739 du 5 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 444 du 20 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société en «COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:
«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3) Rajout à l'article 3 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

4) Modification de l'article 12 des statuts par la suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A., S.P.F.» et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A., S.P.F.»
««

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 2. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 3 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 3 des statuts aura donc la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé EUR 37.500 (trente-sept mille cinq cents euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28346. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113569/76.

(100128949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

ICTC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 53.858.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour ICTC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010112846/15.

(100127882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

ICCI, International Chemical and Cosmetic Investment Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 8.645.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour ICCI, INTERNATIONAL CHEMICAL AND COSMETIC INVESTMENT COMPANY S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010112847/15.

(100127880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Idea Fabrik, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.212.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

L'Administrateur

Référence de publication: 2010112848/13.

(100127469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Incentive Travel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 148.421.

Le Bilan au 31.12.2009 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010112850/11.

(100127466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Imacorp Business Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.706.

Le bilan au 31/01/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010112849/15.

(100127588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Intekbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 90.675.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010112851/15.

(100127585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Snack Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.034.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Esmâ YILDIRIM, épouse YILDIZ, gérante de société, née en Turquie à Sorgun le 1^{er} avril 1965, demeurant au 27, rue Général De Gaulle, F-57700 Hayange,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non- alcoolisées avec petite restauration. Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de SNACK ROYAL S.à r.l..

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EURO) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EURO) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par

Esma YILDIRIM (épouse YILDIZ), prénommée	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Esma YILDIRIM (épouse YILDIZ), gérante de sociétés, née en Turquie à Sorgun le 1^{er} avril 1965 et demeurant au 27, rue du Général De Gaulle, F-57700 Hayange.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. YILDIRIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33712. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010114408/78.

(100129881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Management Co-operative Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.689.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112867/11.

(100127610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Mermaid Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.836.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010112868/10.

(100127544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Ollea Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010112877/13.

(100127474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.
